

Convention Simplifiée de Formation N° 11

N° session : 180001A

Entre les soussignés :

◆ **Gescof**

Rue des Pyrénées - ZI Abos Tarsacq
64 360 ABOS
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 72 64 03288 64
auprès du préfet de région Pyrénées-Atlantique

◆ **FISONA**

rue la Boétie
bat A
31 000 TOULOUSE
Représenté par : **M. ROBIC Xavier**

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L.6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie.

Article 1 : Objet de la Convention

L'action envisagée entre dans l'une des catégories prévues par les articles L. 6313-1 et L6314-1 du Code du Travail:

Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

Cette action de formation est définie par un programme joint à la présente convention.

Gescof organise l'action de formation suivante :

Intitulé	Initiation à GesCOF		
Objectifs	Savoir créer une fiche dans n'importe quel module GesCOF Savoir modifier et mettre à jour une information Suivre une session depuis sa création jusqu'à sa facturation Savoir naviguer dans les différents menus.	Contenu	: Voir pièce annexe
Durée - Dates	14 heures réparties sur 2 journées du 08/01/2018 au 09/01/2018		
Lieu	Chez le client -		
Stagiaires	ABADIE William - BADIN Jean (2 personnes)		
Intitulé	Initiation à GesCOF		
Objectifs	Savoir créer une fiche dans n'importe quel module GesCOF Savoir modifier et mettre à jour une information Suivre une session depuis sa création jusqu'à sa facturation Savoir naviguer dans les différents menus.	Contenu	: Voir pièce annexe
Durée - Dates	14 heures réparties sur 2 journées du 08/01/2018 au 09/01/2018		
Lieu	Chez le client -		
Stagiaires	ABADIE William - BADIN Jean (2 personnes)		

Article 2 : Modalités Financières

L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

Libellé	Financeur	Qté	Prix Unit. HT	TVA	Total HT
Frais Pédagogiques	FISONA	2	150.00 €	60.00 €	300.00 €
Frais d'inscription	FISONA	2	30.00 €	12.00 €	60.00 €
				Total HT :	360.00 €
		TVA :	72.00 €	TOTAL TTC :	432.00 €

Conditions de Paiement : FISONA - TOULOUSE : Règlement à réception de facture

Article 3 : Conditions Générales

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1. Elle est établie en deux exemplaires dont l'un doit être retourné à GesCOF après signature.

Gescof se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à 3 jours de la date prévue de déroulement de ladite prestation.

En cas de résiliation de la présente convention par l'entreprise à moins de 10 jours de la date de début de la formation, GesCOF retiendra sur le coût total, les sommes qui lui sont dues pour ladite formation, à savoir 50 % au minimum, et jusqu'à 100% pour une annulation survenue 3 jours avant le début de la formation.

Conformément à l'Article L6354-1 du Code du Travail, en cas de modification unilatérale par l'organisme de formation, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à la présente convention. Le délai d'annulation étant toutefois limité à 3 jours avant la date de début de la formation. Il sera, dans ce cas, procédé à une résorption anticipée de la convention.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de NANTERRE sera seul compétent pour régler le litige.

En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.

Fait à Abos, le 7 janvier 2019

En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties

Pour FISONA

Pour GesCOF

Michel FAU

Directeur

